

Éloge funèbre de M. Paul Tant

Le **président** (*devant l'Assemblée debout*): Paul Tant, vice-président honoraire de la Chambre des représentants, est décédé le 28 février à Kruishoutem, à l'âge de soixante-huit ans.

Après avoir suivi une formation d'assistant social, Paul Tant obtient le diplôme de licencié en sciences politiques et sociales à l'Université de Gand. Déjà, le choix de ses études reflète l'intérêt qu'il porte à l'organisation et au fonctionnement de la société.

Après ses études, Paul Tant enseigne le travail social à l'Institut de formation psychosociale de Courtrai. Il s'engage aussi au sein de la section du CVP de Kruishoutem, la commune où il a vu le jour et où il a grandi. Fraîchement élu conseiller communal, Paul Tant devient d'emblée bourgmestre en janvier 1977. Il exercera cette fonction avec le plus grand dévouement durant trente-deux ans, jusqu'en 2009.



De novembre 1981 à décembre 1987, Paul Tant exerce un premier mandat à la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Audenarde de l'époque. Après un passage au cabinet du premier ministre Wilfried Martens en qualité d'attaché, il est sénateur coopté de mai 1989 à octobre 1991. En novembre 1991, il redevient membre de la Chambre, où il siègera sans interruption jusqu'en juin 2007.

Paul Tant s'est affirmé au sein de notre Assemblée comme un parlementaire particulièrement actif, déterminé et travailleur. Mû par son attachement au niveau communal et à l'autonomie communale en particulier, il a surtout déployé ses talents politiques au sein de la commission de l'Intérieur. Il s'y est distingué pour ses nombreuses interventions lors de la discussion de projets et de propositions de loi, notamment sur les intercommunales et sur le fonctionnement de la police locale. Il fut lui-même à la base de la législation réprimant les transfuges politiques à l'échelon communal.

À la Chambre, Paul Tant fut président du groupe CVP de septembre 1993 à juillet 1999. Son groupe faisant alors partie de la majorité, cette tâche ne fut pas toujours aussi gratifiante. Il continua toutefois à plaider avec ténacité, et sans manier la langue de bois, en faveur d'un renforcement du rôle du parlement en tant que centre de la décision politique, et pour davantage de considération de la part de l'exécutif.

Paul Tant fut deuxième vice-président de la Chambre de juillet 1999 à juin 2003, et vice-président de juin 2003 à mai 2007. Il a présidé la commission de l'Intérieur de 1999 à 2003 et la commission de l'Économie de 2003 à 2007. À chaque fois, il fit preuve d'un grand respect et d'une connaissance pointue du Règlement.

Paul Tant a quitté la politique nationale en juin 2007, à l'âge de soixante-deux ans, pour se consacrer entièrement à sa commune de Kruishoutem. À la fin de son mandat de bourgmestre, en 2009, il a continué à présider le conseil communal pendant encore deux ans. Notre ancien collègue était un homme proche des gens. Son action au niveau communal constituait un maillon essentiel de son engagement politique.

Le décès de Paul Tant nous prive d'un collègue affable, animé d'une foi ardente dans le dialogue parlementaire, d'un homme politique éternellement enthousiaste qui s'investissait sincèrement pour l'intérêt général et dont le souci du bon fonctionnement des institutions ne s'est jamais démenti.

Au nom de la Chambre, j'ai présenté à la famille du défunt qui est ici présente, mes plus sincères condoléances.

Pieter De Crem, ministre: Nous avons tous éprouvé une profonde douleur et cela fut pour chacun de nous une épreuve difficile à surmonter lorsque nous avons appris le décès de Paul Tant le vendredi 28 février 2014.

Le président de la Chambre a évoqué à l'instant le long et beau parcours politique qui lui restera attaché pour l'éternité. J'ai employé à dessein les mots "parcours" et "attaché". Il s'agit d'un parcours qui, outre le détachement apparent à l'égard de ce que pourraient être les mérites de quelqu'un, coïncide avec l'itinéraire de la vie. La vie de Paul était liée à l'activité politique et y était imbriquée dans le bon sens du terme. Le président a également présenté un aperçu des activités politiques qui furent les siennes tout au long de ce parcours.

Nombreux – au rang desquels figure votre serviteur – sont ceux qui ont eu le bonheur de collaborer avec lui au sein de notre groupe à la Chambre. Nous y avons beaucoup appris à son contact et nous avons appris à connaître sa personnalité telle qu'elle a été esquissée dans l'homélie et les actions de grâce lors de ses obsèques. Il savait qui il était et ce qu'il voulait. C'est que l'on appelle communément de nos jours "dynamisme".

Paul Tant fut bourgmestre et fier de l'être, et il devint par extension un grand défenseur de la cause d'Audenarde. Il s'est souvent référé à l'homme auquel il avait succédé, Jan Verroken.

Paul était enraciné dans la vie rurale car, comme l'on dit en français, on est toujours de quelque part.

De plus, il savait définir les grandes lignes d'une politique. Comme on le sait, il s'intéressait particulièrement à l'agriculture et à l'horticulture. Ainsi, avec la ténacité que nous lui connaissions, il est parvenu à faire baisser le taux de TVA applicable à l'horticulture ornementale. Par ailleurs, il inspirait particulièrement le respect dans les débats relatifs aux réformes institutionnelles et administratives.

Le souci du bon fonctionnement du Parlement et du respect de l'institution parlementaire constitue une autre constante de ses interventions à la Chambre, de ses interviews et de ses cartes blanches. Il était l'homme du dialogue parlementaire. Son enthousiasme communicatif lui a permis de transmettre à de nombreux jeunes collègues l'amour du travail parlementaire.

Il a émis de nombreuses critiques quant à l'instauration de la circonscription électorale provinciale, estimant que cette évolution ne ferait qu'accroître la distance entre les électeurs et leurs représentants.

Paul a vécu de bons moments en politique, avec les plus beaux mandats de bourgmestre et de chef de groupe, même s'il est vrai qu'il a également connu une très courte période d'échec où il n'a pas été élu.

Les plus beaux instants, et aussi les plus intenses, ont sans aucun doute été ceux de l'opposition parlementaire. C'est à cette période qu'il est réellement apparu comme un politicien pur-sang, résolu dans son combat verbal, convaincu, à juste titre, du bien-fondé de ses thèses, remarquable par son désintéressement dans les discussions et bienveillant lorsqu'il s'agissait de prendre une décision finale. En ces moments difficiles, en particulier pour ses proches, je ne peux m'empêcher de souligner qu'il faisait partie des membres les plus opiniâtres de notre groupe et qu'il a mis tout son dévouement et toute son intégrité au service de sa fonction de député.

Des souvenirs de cette époque nous renvoient l'image d'un Paul Tant dans le feu de l'action, invoquant le Règlement et plaçant ses collègues face à leurs responsabilités. Ces beaux souvenirs resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

Lima, Ilse et Bart, nous n'oublierons pas Paul Tant, bourgmestre et député. Au nom du gouvernement et des démocrates-chrétiens flamands, je vous présente nos plus sincères condoléances.

L'Assemblée debout observe une minute de silence.